

Rue J.Becker Rémy : Entrée / sortie au niveau des points GPS 49.170702 et 1.363722.

Avenue de l'Europe (vers Courcelles) : Entrée / sortie au niveau des points GPS 49.177370 et 1.352496.

QUARTIER SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON

Rue de la Porte aux Chiens : Entrée au niveau des points GPS 49.164413 et 1.326043 et sortie en face.

Côte de Sainte-Barbe : Entrée (après rond-point) 49.167473 et 1.302047 sortie en face.

Bas côte de Sainte-Barbe : Entrée 49°9'53"N et 1°19'8"E et sortie en face.

D82 Moulin des 4 Vents : Entrée au niveau des points GPS 49.164413 et 1.326043 sortie en face.

Entrée / sortie au niveau des points GPS 49.167521 et 1.293551.

VC 48 Mesnil Gosse : (bas de côte) : Entrée / sortie au niveau des points GPS 49.165066 et 1.313453.

Rue de Gaillon : Entrée / sortie au niveau des points GPS 49.160953 et 1.318713.

D82^e : Entrée / sortie au niveau des points GPS 49.168925 et 1.292995.

QUARTIER VIEUX-VILLEZ

D6015 : Entrée au niveau des points GPS 49.168845 et 1.293852 sortie en face.

Chemin de la plaine (C79^e) : Sortie 49.167912 et 1.288688.

Rue Saint Denis : Entrée 49.169447 et 1.282251 sortie en face.

Entrée par la D6015 : Entrée au niveau des points GPS 49.172510 et 1.283098 sortie en face.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télé-recours Citoyens accessible via le site internet WWW.telerecours.fr.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :
✉ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
✉ Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Gaillon,
✉ Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux,
✉ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale.

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 22 mars 2022



Le Maire,

Philippe COLLAS.